



APPEL DE GENÈVE
GENEVA CALL

LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL AU SÉNÉGAL: QUELS ENJEUX POUR LES POPULATIONS?

APRAN / S.D.P

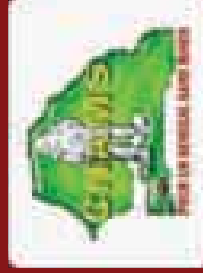


Sommaire

Qu'est-ce qu'une mine antipersonnel?.....	1
Pourquoi les mines antipersonnel sont-elles interdites?	2
Une forte mobilisation internationale contre les mines antipersonnel.....	4
Les cinq piliers de la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel.....	5
Les progrès réalisés au niveau mondial.....	7
La situation au Sénégal.....	8
Les avancées de l'action antimines au Sénégal.....	9
Les défis de l'action antimines au Sénégal.....	10
Quel rôle peuvent jouer les populations?.....	12

Manuel réalisé par l'Appel de Genève et l'Association pour la Promotion Rurale de l'Arrondissement de Nyassia - Solidarité, Développement, Paix (APRAN-SDP).

Avec le concours du Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS).



Avec la participation de l'Association Sénégalaise des Victimes de Mines (ASVM), de l'Association Solidarité Développement (ASD), et d'Afrique Enjeux.

Ce manuel a été produit grâce au généreux soutien du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse.

Mars 2010

* * *

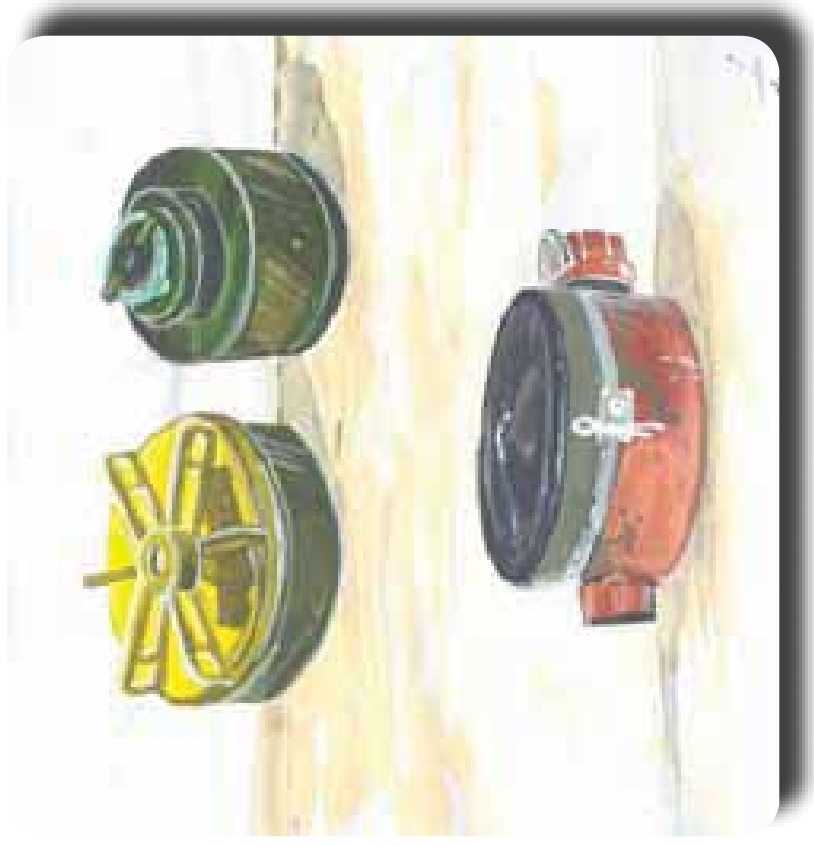
Illustrations: Aziz Ba

Impression: ArtiPub, Dakar

Graphisme et mise en page: Stefano Campa et Alessio di Sanzio

Qu'est-ce qu'une mine antipersonnel?

Les mines antipersonnel sont de petits engins explosifs placés sous ou sur le sol. Elles sont conçues pour exploser lorsqu'une personne marche dessus ou touche un fil-piège.



Pourquoi les mines antipersonnel sont-elles interdites?

Les mines antipersonnel sont des armes lâches et aveugles:

- Elles ne font pas de distinction entre civils, militaires et combattants.
- Elles frappent même davantage les civils, notamment les femmes et les enfants.
- Elles continuent d'être actives longtemps après la fin des conflits (pendant plusieurs générations).

Les mines antipersonnel ont un coût humain disproportionné par rapport à leur utilité militaire:

- Elles causent de graves souffrances physiques et psychologiques.
- Elles tuent, ou handicapent à vie.
- Elles n'ont jamais permis à quiconque de gagner une guerre.

Les mines antipersonnel entraînent de graves conséquences socio-économiques pour les populations:

- Elles empêchent le déplacement des personnes, l'exploitation des terres agricoles, l'accès aux services sociaux de base (écoles, dispensaires, puits), l'aide humanitaire et le retour des personnes déplacées et réfugiées.
- Elles déciment le bétail.
- Elles freinent le développement économique et la reconstruction du pays après les ravages de la guerre.



Une forte mobilisation internationale contre les mines antipersonnel

Dans les années 1990, les mines antipersonnel constituaient une véritable «épidémie mondiale», touchant l'ensemble de la planète:

- *Les mines antipersonnel étaient largement utilisées dans les conflits armés.*
- *Plus de 60 pays étaient contaminés par les mines antipersonnel.*
- *Pour chaque mine antipersonnel neutralisée, on enregistrait 20 nouvelles mines posées.*
- *Les mines antipersonnel faisaient 2'000 nouvelles victimes chaque mois.*

Les ONGs membres de la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel (ICBL), le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), les Nations Unies ainsi que de nombreux Etats ont joint leurs forces pour mettre fin aux souffrances causées par cette arme.

Cette forte mobilisation internationale a conduit en 1997 à l'adoption par les Etats de la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel à Ottawa.

La même année, le rôle clé joué par la société civile dans ce processus a été reconnu par l'attribution du Prix Nobel de la Paix à l'ICBL. La société civile demeure aujourd'hui très active dans la mise en oeuvre de cette Convention.

Les cinq piliers de la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel

En signant cette Convention, les Etats s'engagent à:

- *Interdire totalement l'emploi, le stockage, la production, la mise au point, l'acquisition et le transfert des mines antipersonnel.*
- *Détruire leurs stocks de mines antipersonnel dans un délai de 4 ans.*
- *Déminer l'ensemble de leur territoire dans un délai de 10 ans.*
- *Prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils dans les zones minées, notamment par des programmes d'éducation au risque des mines.*
- *Fournir aux victimes des mines les soins et l'assistance nécessaires, et faciliter leur réinsertion sociale et économique.*

Les progrès réalisés au niveau mondial

Des progrès importants ont été réalisés au niveau mondial depuis l'adoption de la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel en 1997:

- 80% des pays de la planète (156 Etats, dont le Sénégal, la Guinée-Bissau et la Gambie) ont rejoint cette Convention.
- Une cinquantaine de mouvements armés ont également renoncé aux mines antipersonnel.
- Le nombre de pays producteurs et utilisateurs de mines antipersonnel a fortement baissé.
- Le nombre de nouvelles victimes a diminué sensiblement - de deux tiers voire plus dans certaines régions.
- Le commerce international de mines antipersonnel a pratiquement cessé.
- La majorité des Etats Parties à la Convention ont achevé la destruction de leurs stocks de mines antipersonnel (soit plus de 40 millions de mines antipersonnel détruites).
- Des opérations de déminage sont en cours dans la plupart des pays touchés.



La situation au Sénégal

Le Sénégal aussi est affecté par les mines antipersonnel, du fait de leur utilisation lors du conflit casamançais :

- Le Sénégal fait partie des 26 pays ayant le plus de victimes de mines antipersonnel et autres restes explosifs de guerre: 751 victimes ont déjà été recensées.
- 149 zones sont suspectées d'être contaminées par les mines antipersonnel et autres restes explosifs de guerre dans la région naturelle de Casamance.
- Les mines antipersonnel entravent la mobilité des populations, le retour des personnes déplacées et réfugiées, l'exploitation des terres agricoles, des rizières et des vergers, l'aide humanitaire, et le développement du tourisme.



Les avancées de l'action antimines au Sénégal

L'action antimines progresse au Sénégal :

- Le Sénégal a signé et ratifié la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel.
- Le Sénégal a mis en place à Ziguinchor le Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS) pour coordonner l'action antimines.
- Le Sénégal a adopté une stratégie de déminage humanitaire coordonnée par le CNAMS et mise en oeuvre par des organisations spécialisées civiles et neutres.
- Les opérations de déminage humanitaire ont débuté en février 2008. A ce jour, plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés ont été déminés, et de nombreuses mines ont été découvertes et détruites.
- Les efforts pour sensibiliser les populations au risque des mines ont été renforcés.
- Un plan d'action national visant à fournir une assistance aux victimes de mines a été adopté et est en cours d'exécution.



Les défis de l'action antimines au Sénégal

Mais le temps est compté et il reste des défis importants:

- *Le déminage total de la région naturelle de Casamance doit être terminé au plus tard en mars 2016.*
- *Il est crucial de prévenir des nouvelles poses de mines, car celles-ci réduiraient à néant les efforts de déminage humanitaire en cours.*
- *Il est également important d'obtenir l'engagement des belligérants pour le bon déroulement des opérations de déminage humanitaire.*
- *Davantage de ressources doivent être mobilisées pour assurer une prise en charge effective des victimes de mines.*

Quel rôle peuvent jouer les populations?

Les populations civiles peuvent jouer un rôle important pour soutenir l'action antimines au Sénégal, notamment:

- *En facilitant le déminage humanitaire par l'apport d'informations sur les zones minées ou suspectées d'être minées.*
- *En signalant les accidents et la découverte de nouvelles mines au CNAMS ou à l'autorité la plus proche.*
- *En encourageant les victimes de mines à se signaler pour leur prise en charge.*
- *En informant tous les acteurs concernés des enjeux et de l'importance de la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel.*
- *En plaidant auprès des belligérants pour l'interdiction des mines antipersonnel et la coopération au déminage humanitaire.*







APPEL DE GENÈVE - GENEVA CALL
CASE POSTALE 334
1211 GENÈVE 4, SUISSE
TEL: +41 22 879 1050
FAX: +41 22 879 1051
SITE INTERNET: WWW.GENEVACALL.ORG
E-MAIL: INFO@GENEVACALL.ORG

AFRAN - SDP
AVENUE EMILE BADIANE X INSA NDIAYE
BP 1067
ZIGUINCHOU, SÉNÉGAL
TEL/FAX: +221 991 1415
E-MAIL: GIEAFRAN@SENTELCS.SN